Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260427-202628CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
N° 2026/2/8
CCAS DE PLEHEDEL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 22 avril 2026.
Publiée le 28 avril 2026.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, DENIAUD-QUREOMES Sylvie, NAOUR Claudine, GUEZOU Jean-Yves.
Etaient absents et excusés : MOREAU Sandrine, CLECH Marie, JEGOU Daniel, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : GUEZOU Jean-Yves désigné à l'unanimité.

SECOURS EXCEPTIONNELS

Afin de répondre aux demandes d'aides d'administrés justifiant de difficultés financières,
Le Conseil d'Administration,
Sur la proposition de la Présidente et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

➢ **AUTORISE** le Président ou son représentant à leur attribuer des bons alimentaires, d'hygiène et/ou de carburant sur appréciation de leurs ressources financières.
Ces bons pourront être émis en cas d'extrême urgence.

➢ **PRECISE** que le montant de chaque bon est de 50 € maximum et que sa durée de validité est de 15 jours au jour de délivrance du bon.

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :